

Mobilisons-nous et trions bien pour demain !

Le Grand-Orly Seine Bièvre a lancé une grande campagne de sensibilisation au tri : Trions bien pour demain. Voici un petit rappel des réflexes à avoir.



Selon une étude réalisée sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre en 2022 :

- **80%** des habitants ne connaissaient pas la consigne de tri pour chaque emballage soit 573 974 sur les 717 467 habitants du Territoire.
- **34%** d'emballages et papiers ont été jetés aux ordures ménagères
- **29%** des déchets de la poubelle jaune n'ont pas été recyclés car mal triés

Afin de sensibiliser les populations, la campagne "Trions bien pour demain" a été lancée par le territoire. Des agents interviennent lors d'événements dans les villes ou encore sur les marchés pour échanger avec les habitants sur cet enjeu écologique.

Mais, pourquoi doit-on trier les déchets ?

En triant les déchets recyclables, ces derniers peuvent être transformés en nouveaux objets. Leur transformation permet d'économiser les ressources naturelles que l'on trouve sur Terre.

De plus, les déchets qui ne sont pas recyclables sont incinérés. Or, si l'on met par exemple un carton dans le bac d'ordures ménagères plutôt que dans celui de recyclage, cela augmente la quantité de déchets incinérés et donc la pollution.

Moins de déchets incinérés = moins de pollution = une planète préservée.



Alors quels sont les déchets recyclables ?

- Tous les emballages en carton (emballages de colis, briques alimentaires, boîtes à pizza...)
- Tous les papiers (papiers d'écriture, journaux, magazines...)
- Tous les emballages métalliques (conserves, canettes, capsules de café...)
- Toutes les bouteilles, pots et flacons en plastique (pot de yaourt, bouteille de shampoing, flacon de gel hydroalcoolique...)
- Tous les autres emballages en plastique (sacs et sachets, pots et barquettes alimentaires)

polystyrène...)

Comment doivent-ils être conditionnés ?

Même si l'on trie les déchets, il est important de suivre quelques règles de conditionnement pour qu'ils puissent être recyclés :

- Tous les emballages doivent être vidés de leur contenu (ex : reste d'eau dans une bouteille en plastique)
- Ils ne doivent pas être empilés pour "gagner de la place" : cela empêche le tri d'être fait correctement
- Ils doivent être conditionnés dans le bac à ordures non pas dans un sac

Explications en vidéo

Afin de mieux comprendre ces enjeux, qui de mieux qu'un ripeur/éboueur pour en parler ? Découvrez une courte vidéo réalisée par le Grand-Orly Seine Bièvre en collaboration avec le créateur de contenu sur TikTok, **Jimmy De Pinho Coreia**.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le [site du Grand-Orly Seine Bièvre](#).

Mémo de tri

Retrouvez ici le mémo de tri proposé par le Grand Orly Seine Bièvre :

TRI + FACILE

BAC
EMBALLAGES



BOUTELLES ET
FLACONS EN
PLASTIQUE

BRIQUES
ALIMENTAIRES



CARTONS



PAPIERS



EMBALLAGES
MÉTALLIQUES



PETITS EMBALLAGES
MÉTALLIQUES



BARQUETTES, SACS ET
BOÎTES EN PLASTIQUE



POTS EN
PLASTIQUE



FILMS DE
SUREMBALLAGE

Tous les emballages et papiers se trient

- > en vrac sans sac,
- > non imbriqués
- > vidés de leur contenu



CITEO
Chaque emballage est une
nouvelle vie à nos produits.



LE MEILLEUR DÉCHET
EST CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT PAS.

Grand
Orlyseine
bièvre

Agir pour et avec vous

rgba(255,255,255,1)
Publié le 26 Septembre 2023